

N°D2016-04.07
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL²

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	15
Absents :	6
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le 14 avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril (à partir de 20h15), VUILLEROD René.

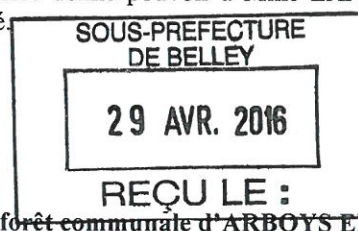
Excusés : Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à M. BERGER Charles ; Mme NARDINI Christèle donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles ; M. ANGELIER Fabrice donne pouvoir à Mme LANZONI Noëlle ; M. JACOB Quentin donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

Absents : Mme VUILLEROD Janick, M. DECROZE Emmanuel.

Madame RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet :

- **Coupe d'affouage sur la commune déléguée de SAINT BOIS**
- **Désignation des GARANTS pour la bonne exploitation de la forêt communale d'ARBOYS EN BUGEY.**



Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2016 dans les forêts de la commune déléguée de SAINT BOIS soumises au Régime Forestier, nous devons délibérer pour :

- 1) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2016 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2) Les coupes ont pour destination du bois de chauffage pour les particuliers.

Nota : les coupes ont été attribuées en 2015 avec un délai de 2 ans d'exploitation.

COUPES A MARTELER :

PARCELLES	Volume estimé en M3			DESTINATION
	Résineux	Feuillus	Taillis	
N°6		150m3		Affouage

* *sauf mention contraire les volumes sont en volumes TIGE hors houppiers*

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois d'ARBOYS EN BUGEY, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. JACQUET Yves
- M. THEVENON Cyril
- M. PONCET Emile
- Mme MARCHANT Nathalie.
- M. PEYSSON Eric

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 6.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire, Charles BERGER